

Les députés sonnent les cloches de la Cour cantonale des comptes

DISCRÉDIT

Flot de propositions pour réviser le rôle de la nouvelle instance de surveillance financière.

DANIEL AUDÉLAT

A propos de la Cour des comptes, un constat fait l'unanimité au Grand Conseil: avec elle, il y a quelque chose qui ne va pas. Mais au-delà de ce malaise général, diagnostics et remèdes varient. Autour du chevet de cette institution âgée d'à peine 29 mois, les plus éléments sont à l'extrême gauche. Et les plus durs sont à l'UDC. Hier, la question a occupé le Grand Conseil pendant plus d'une heure.

Le débat a été provoqué par la présentation d'une initiative constitutionnelle «Pour la suppression de la Cour des comptes». Elle est signée par 49 députés, issus d'abord de l'UDC, mais aussi des rangs libéraux et radicaux.

Comme plusieurs autres orateurs de droite, Claude-André Fardel, ancien président des radicaux vaudois, a battu sa coulpe. Oui, il a voté la loi du 21 novembre 2006 qui fonde la Cour des comptes. Et, oui encore, il figure parmi la douzaine de radicaux qui ont signé l'initiative: «J'ai participé aux choix des magistrats qui composent cette institution et je dois avouer m'être trompé.»

Chef du groupe des libéraux, Jean-Marie Surer précise: «Pour contrôler la gestion des finances, nous avons constitué une Cour des comptes politisée. Il aurait fallu nommer des techniciens hors partis.» Sur cinq membres, la Cour des comptes



FABRICIO SERRA/AGF

AUTOCRITIQUE Pierre-Yves Rapaz, président du groupe UDC: «Les constituants voulaient une Cour des comptes décollée du monde politique. Le Grand Conseil en a fait un placard doré pour anciens élus.»

ne dispose que d'un expert-comptable, les quatre autres étant des personnalités qui, respectivement, ont bien mérité des partis libéral, radical, socialiste et écologiste.

Pas de magistrat UDC donc. Du groupe A Gauche toutel, Jean-Michel Dolivo voit là le motif de l'offense faite à cette Cour voulue par la Constitution

de 2003: «Si l'UDC y était intéressé, on en parlerait moins.» Chef du groupe socialiste, Grégoire Junod pense de même: si la Cour est attaquée, «c'est parce qu'elle n'a pas fait le procès de la Caisse de pensions de la commune de Lausanne». Caisse qui est une vieille épine dans le pied de la majorité de gauche du chef-lieu.

L'allusion a fait bondir Pierre-Yves Rapaz, président du groupe UDC: «Rappelez-vous plutôt que la Cour des comptes ne voulait pas se saisir de ce dossier et que le Grand Conseil a dû l'y contraindre.»

Et de préciser les raisons de l'initiative lancée contre cette institution:

«Le législateur, c'est vous. Alors ne comptez pas sur les autres pour trancher!»

PASCAL BROULIS, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

alors qu'elle coûte 2,5 millions de francs par an, ses rapports sont vains, en tout cas bien moins efficaces que ceux du Contrôle cantonal des finances (CCF), qui est l'œil furtif du Conseil d'Etat au sein de son administration. En contrepartie de la suppression de la Cour des comptes, l'initiative propose donc «un renforcement du CCF et de son indépendance».

Les défenseurs de la Cour relèvent que cette instance est soumise à une période probatoire de trois ans, qui fera l'objet d'un rapport d'évaluation du

Conseil d'Etat. Alors autant attendre, non? Non, a répliqué sèchement Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat: «Le législateur, c'est vous. N'attendez pas des autres qu'ils tranchent à votre place.»

Pascal Broulis a été entendu, mais en ordre dispersé. Hier, les groupes ont

tous annoncé des propositions pour revoir la Cour des comptes. Tout en douceur, les Verts se demandent s'il est bien que l'évaluation de ses activités revienne au gouvernement. Les socialistes veulent une Cour davantage au service du Grand Conseil. Quant aux radicaux, ils proposent son remplacement par un contrôle parlementaire des politiques publiques, pour établir un équilibre entre contrôles interne (le CCF) et externe.

Autant d'idées dont discutera la commission à laquelle l'initiative a été renvoyée. ■

Grand Conseil express

CHÔMAGE Vif débat autour de la réponse du Conseil d'Etat à un postulat du socialiste Grégoire Junod. Le député proposait d'augmenter le nombre d'emplois d'insertion offerts aux demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu d'insertion. Deux pistes: porter de trois à six mois la durée d'emploi; réduire de cinq à deux ans le délai entre deux emplois de formation. «Nous avons fait un pas en acceptant le premier point», a indiqué le ministre Jean-Claude Mermoud, avant d'assurer que la seconde idée était «une mauvaise voie», d'autres mesures étant à disposition. Le Grand Conseil a suivi la commission, qui lui recommandait de refuser la réponse du Conseil d'Etat.

POSTE Par 91 voix contre 5, le Grand Conseil a adopté une détermination du socialiste Nicolas Rochat. Le parlement adressera donc un message aux Chambres fédérales pour dire «son opposition au projet de révision de la loi sur la poste». Ce projet réduirait trop les prestations dans les régions périphériques et de montagne. Exhortation de Nicolas Rochat: «Nous devons prendre nos responsabilités même si la question n'est pas de notre compétence.»

LE DÉPUTÉ DE LA SEMAINE

Olivier Feller en incendiaire



Soudain, tout va si vite avec le projet de Musée cantonal des beaux-arts! Au lendemain du choix du dépôt

de la gare de Lausanne, le radical Olivier Feller avait mis en doute la régularité de la procédure de choix suivie par le Conseil d'Etat. C'était en février, nous voilà en mai, et le gouvernement vient de déposer une demande pour un crédit d'étude de 15 millions de francs. «Tourmons la page», a fait le député, bon prince. Mais la brèche était ouverte, et des élus de tous horizons sont accourus pour mettre en question les estimations financières, qu'ils voient s'envoler bien au-delà des 75 millions annoncés. Un nouveau ver rouge le musée.

Le parlement laisse passer l'initiative «Sauver Lavaux»

«Si nous décidons d'invalider ce texte, nous allons nous faire rappeler à l'ordre par la justice.» Hier, en premier débat, le Grand Conseil a suivi Raphaël Mahaim (Vert) en jugeant légale l'initiative «Sauver Lavaux III», contre l'avis du Conseil d'Etat, par 72 oui, 67 non et 3 abstentions, au vote nominal. Globalement, la gauche s'est montrée plus favorable à une validation du texte que la droite. La récente approbation par la Cour constitutionnelle de l'initiative «Pour un salaire minimum» jugé irrecevable par le Grand Conseil n'a pas manqué

d'influencer les débats: «Les juges ont estimé qu'il y a peut-être une possibilité de mettre en œuvre cette initiative pour un salaire minimum, explique Jacques Haldy (lib.), rapporteur de minorité. En revanche, les initiateurs de «Sauver Lavaux III» ont voulu une loi créée de toutes pièces, directement applicable, sans aucune marge d'appréciation. C'est différent!» «Vous plaidez la validité de l'initiative «Pour un salaire minimum» contre l'invalidité de «Sauver Lavaux III», en utilisant la rhétorique de votre profession de juriste, rétorque Jean-

Michel Dolivo (AGT). Les droits populaires constituent toutefois un principe cardinal de notre droit qui ne doit pas être écorné.» Les députés semblent avoir reçu le message de la Cour constitutionnelle, qui tranchera au final. Et Jacques-André Haury (AdC) a peut-être fait pencher la balance: «Les opposants à la loi Weber seront plus forts s'ils n'entraient pas la démarche démocratique.» La semaine prochaine, en deuxième débat, les députés ne devraient pas renverser la vapeur, même si quelques-uns étaient absents hier.

C. B.